



1/ OBJECTIFS

- Maintenir ses connaissances en matière de secourisme pour protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise.
- Être capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours.
- Maintenir sa qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

2/ PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS : Être titulaire du certificat SST en cours de validité.

3/ FORMATEUR : Cette formation est assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie - Risques Pro / INRS.

4/ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, mises en situation, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage.
Feuille de présence signée en 1/2 journée.

5/ DURÉE : 7 heures de face à face pédagogique.

6/ TARIF : 150 € HT / personne (plateau repas offert)

7/ PROGRAMME conforme au référentiel de formation élaborée par l'INRS.

LA DEMARCHE D'INTERVENTION DU SST

Pratiques quotidiennes

8/ HORAIRES : 8h30 - 12h / 13h - 16h30.

RAPPELS THEORIQUES

MISE EN SITUATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

9/ LIEU : Le Forum à Andrézieux-Bouthéon.

REVISION DES GESTES D'URGENCES

ACTUALISATION DES COMPETENCES

Prévenir

Protéger

Examiner

Alerter / Faire alerter

Secourir de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment.

- La victime s'étouffe.

- La victime se plaint de sensations pénibles

- La victime présente des signes anormaux.

- La victime se plaint de brûlures.

- La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements.

- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

- La victime ne répond pas mais respire.

- La victime ne respire pas...

10/ NB DE PARTICIPANTS : groupe de 6 minimum à 8 max.

RISQUES SPÉCIFIQUES A L'ENTREPRISE

CAS CONCRETS DE SYNTHÈSE POUR VALIDATION

11/ MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétence SST. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de la formation.

13/ HANDICAP : Merci de contacter notre référent au 06 80 07 30 72 pour déterminer les adaptations nécessaires

